

# Plan de protection PowerGard™

Protection de garantie prolongée pour les semoirs de précision à entraînement électrique John Deere



## Achetez avec confiance et tranquillité d'esprit

Vous pouvez maintenant acheter avec encore plus de confiance que jamais un semoir de précision à entraînement électrique John Deere. Le plan de protection PowerGard vous offre une garantie prolongée très intéressante pour protéger votre équipement en cas d'imprévus et faire en sorte qu'il soit en état de marche quand vous en avez besoin.

Le plan de protection PowerGard<sup>1</sup> pour les semoirs de précision à entraînement électrique est offert pour tous les semoirs de précision à entraînement électrique neufs achetés au cours des 12 mois de la garantie de base initiale.

### Que couvre le plan de protection PowerGard?

Il couvre les principaux composants des semoirs de précision à entraînement électrique et comprend des pièces installées en usine ou des pièces John Deere d'origine. **Le plan de protection PowerGard est offert à l'achat d'un semoir de précision à entraînement électrique de l'année-modèle 2022 ou plus récent.**

### Quels sont les termes de la couverture pour les semoirs de précision à entraînement électrique?

En plus de couvrir les défauts de fabrication des matériaux et la main-d'œuvre, tous les plans de protection PowerGard des unités neuves sous garantie<sup>2</sup> couvrent les termes de la garantie de base sous-jacente et peuvent être prolongés aux termes de couverture maximale indiqués dans le tableau ci-dessous :

**Garantie prolongée du plan de protection PowerGard pour les semoirs de précision à entraînement électrique (sont inclus les modèles de moins de 24 rangs, ceux de 24 à 32 rangs et ceux de plus de 36 rangs)**

Total (mois)	24	36	48
--------------	----	----	----

Pour en savoir plus sur le plan de protection PowerGard de John Deere, communiquez avec votre concessionnaire John Deere ou appelez au 1 866 993-3373.

Le présent document ne constitue pas un contrat. La couverture et les avantages du plan de protection décrit ci-dessus sont assujettis aux termes, conditions et exclusions particuliers de l'entente officielle du plan de protection PowerGard. En cas de divergence entre le présent document et l'entente, ce sont les conditions de l'entente qui prévaudront.

<sup>1</sup> Le plan de protection PowerGard ne couvre pas les accessoires, l'entretien et les pièces exposées à l'usure, ni les autres composants mentionnés à cet effet dans les conditions du contrat.

<sup>2</sup> Tous les semoirs de précision à entraînement électrique neufs de John Deere sont assortis d'une garantie de base standard de 12 mois.